



Association reconnue d'utilité publique
Par décret du 11 Décembre 1956

REÇU LE

25 MAI 2016

MAIRIE de BERNEUIL

Le VEUVAGE, ça n'arrive pas qu'aux autres.

**En Charente, notre association peut vous aider :
des bénévoles, eux-mêmes veuves ou veufs,
vous reçoivent et vous soutiennent.**

**soutien aux conjoints endeuillés -
activités conviviales - actions militantes
(pension de reversion, droit des orphelins,
assurance veuvage, demi-part fiscale)**

Contact

**chaque 1er mardi du mois de 14h à 15h
à l'UDAF, 73 impasse Joseph Niepece
Ma Campagne à Angoulême**

**Sur rendez-vous au 05 17 20 48 05
favec16@gmail.com**

FACE au VEUVAGE. ENSEMBLE. CONTINUONS